

« Voici la liste électorale des disparus, la seule parmi les 77 qui a des candidats dans les 15 circonscriptions... »

Les disparus au cœur de la 43^e commémoration du 13 avril 1975.

Jeanine JALKH

Si les législatures et les gouvernements successifs se sont employés, depuis des années, à totalement occulter la cause des disparus de la guerre au Liban, l'administration, elle, ne les a pas oubliés, puisque leurs noms continuent de figurer sur les listes électorales. C'est ce qu'a tenu à rappeler hier Wadad Halouani, présidente du comité des familles des personnes disparues et kidnappées au Liban, lors de la traditionnelle cérémonie de commémoration du 13 avril, début de la guerre au Liban.

« Y a-t-il une preuve plus forte et plus éclatante que cette problématique ? » a-t-elle ainsi lancé devant une foule de sympathisants, d'activistes et de candidats, principalement ceux issus de la société civile venus en nombre exprimer leur soutien à cette cause.

Suspendus sur des trépieds longeant un pan de mur du jardin Gibran Khalil Gibran, des échantillons de listes électorales choisies dans plusieurs circonscriptions affichaient les noms des disparus entourés au marqueur. Si elle peut être administrativement et légalement justifiée, la présence des noms des disparus, dont la destinée n'a jamais pu être connue à ce jour, a heurté les esprits et ému l'assistance jusqu'aux larmes. « C'est la liste électorale des disparus, la seule parmi les 77 listes qui a des candidats dans les 15 circonscriptions, à la différence près que les parrains de ces derniers n'ont pas d'argent pour l'achat des voix. Leur capital est uniquement le droit à connaître la vérité sur le sort de leurs disparus », a-t-elle ironisé.

Sur un grand écran défilent des



Les listes électorales sur lesquelles figurent encore les noms des disparus.

personnalités connues : acteurs, journalistes et hommes de théâtre incarnant la personnalité de l'un ou l'autre des disparus et rappelant, à la manière d'un leitmotiv, la tragédie d'hommes et de femmes devenus aux yeux de l'État les oubliés de l'histoire.

« Pas question de réveiller les démons »

Inlassablement, leurs proches tentent depuis des années de faire revivre leurs souvenirs, claironnant à qui veut l'entendre leur droit à connaître le sort de leurs fils ou filles, brandissant obstinément leurs photos jaunies par l'attente. Celle-ci aura duré 35 ans, dont 25 d'activisme, et cela pourra commencer à donner ses fruits bientôt si les promesses formulées par le chef de l'État, Michel Aoun, sont tenues. M. Aoun, qui a reçu la visite d'une délégation des parents de disparus, s'est engagé à soutenir ce dossier jusqu'au bout et faire le nécessaire, « sitôt les élections terminées ».

« La solution est simple, scientifique et fondée sur les standards internationaux. Elle s'inspire également des expériences de pays tiers en matière de disparus », a souligné Mme Halouani. Elle rappelle cependant que la solution avancée par le comi-

té des familles a pris en compte les particularismes du Liban. « Nous ne demandons pas des comptes à rendre sur les tragédies du passé et personne ici ne cherche, comme on le prétend, à réveiller les démons de la guerre et exacerber la haine », dit-elle, en évoquant la feuille de route présentée par le comité des familles.

Le plan consiste tout d'abord à collecter l'ADN des familles des victimes de disparition forcée pour les identifier. Une opération qui nécessite une décision prise en Conseil des ministres, le ministère de l'Intérieur devant par la suite s'engager à l'exécuter. Le second volet consiste à créer une commission d'enquête indépendante, dotée des prérogatives nécessaires pour faire la lumière sur le destin des disparus. Celle-ci ne pourra voir le jour que si le Parlement vote la proposition de loi préparée depuis des années par le comité des familles et soumise par des députés, dont Ghassan Moukheiber. À ce sujet, Mme Halouani a souligné l'engagement reçu de la part des décideurs politiques, la majorité des blocs parlementaires ayant déjà avalisé la proposition de loi. Plusieurs parlementaires ont également apposé leurs signatures, à côté de 5 187 autres, sur la pétition réclamant la concrétisation

de la feuille de route. « Nous n'accorderons pas une seule voix aux candidats ou partis qui ont ignoré notre cause. Nous ne voterons qu'en faveur des listes, qui, dans leur programme électoral, ont mentionné l'affaire des disparus », a encore asséné Mme Halouani.

La protection des fosses communes

Parallèlement, l'association ACT for the Disappeared a lancé par la même occasion sa nouvelle campagne de communication autour de la question des disparus et du nécessaire travail de mémoire. Intitulée « La vérité pour guérir les mémoires de la guerre », la campagne consiste à placer des figurines représentant les disparus dans 35 différents endroits de Beyrouth et dans les régions où des personnes ont disparu. Sur chacune des figurines, on peut lire le message qui suit : « Des personnes ont été kidnappées à cet endroit. Le temps est venu de connaître leur sort. »

Justine Di Mayo Houry, l'une des responsables de l'opération, précise que l'objectif « n'est pas de stigmatiser certaines régions ou communautés pour les actes commis par des individus ou des groupes, mais, bien au contraire, de dépasser les clivages et de s'engager collectivement dans la recherche de la vérité ». Elle explique l'importance de cette campagne dont l'objectif « est de faire en sorte de protéger les fosses communes dont certaines ont été dévorées par les chantiers de construction ».

Tout au long de la campagne, un bus circulera, portant le message suivant : « Pour tourner la page de la guerre et guérir ses blessures, contribuons ensemble à révéler la vérité. » Fin avril, ce bus s'arrêtera une dernière fois dans un lieu central de Beyrouth où les candidats aux élections législatives seront invités à venir écouter les doléances des associations et des victimes concernant le droit à la vérité et en particulier sur la question des disparus.